

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

100

MONTS DOMES

100.2019.001 Animation du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » FR 830 1052 – Candidature et Programmation 2020

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) de la « Chaîne des Puys » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 19 décembre 2017.

Afin d'assurer une continuité dans cette animation et une cohérence indispensable avec l'animation générale de la cellule « Chaîne des Puys-Faille de la Limagne », le SMPNRVA souhaite renouveler sa candidature en tant que structure porteuse.

L'année 2020 permettra :

- d'accompagner des agriculteurs
- poursuivre la concertation avec les organisateurs de manifestations sportives et les services instructeurs de l'Etat
- accompagner les projets des associations de propriétaires (notamment à Ceysat et Orcines),
- suivre l'état de conservation des habitats agro-pastoraux avec l'appui d'un(e) stagiaire pour reprendre l'état des lieux d'il y a 5 ans,
- suivre les aménagements forestiers sur le site et accompagner des propriétaires et exploitants afin d'intégrer l'enjeu biodiversité, en vue de la mise en place d'une trame de vieux bois et d'ilots de sénescence,
- poursuivre les suivis écologiques sur le Puy de Côme et l'accompagnement de la reconquête pastorale des Puys de la Vache et Lassolas.

Comme pour les autres sites, un travail important de sensibilisation des nouveaux élus à Natura 2000 (peut-être de façon coordonnée avec d'autres sites Natura 2000 en lien avec les DDT 15 et 63), ses enjeux, les actions menées et son fonctionnement sera assuré afin d'organiser un comité de pilotage électif et une sortie terrain.

La charge de travail pour assurer cette animation 2020 est ainsi évaluée à 350 heures de chargés de mission, un stage sur 6 mois de Master 2, 14h de chargé de mission SIG et 35 heures de coordination. Les Gardes Nature permanents et saisonniers contribuent également à la réalisation de ce programme d'action dans le cadre de la cellule « Chaîne des Puys-Faille de Limagne ». 150h sont financées par Natura 2000 (Etat et FEADER).

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-100-2019-001-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2020	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1052 CHAINE DES PUYS	Prestation d'études	4 104,00 €	23 067,26 € (100 %)	11 533,63 € (50 %)	11 533,63 € (50 %)
	Frais de personnel	16 489,79 €			
	Frais de structure (plafonnés à 15 %)	2 473,47 €			

➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel 2020,
- d'autoriser le Président à signer les bons de commande ou marchés afférents au projet,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir,
- de renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau approuve le programme opérationnel 2020 et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir, à signer les bons de commande ou marchés afférents au projet, et accepte de renouveler la candidature du Parc en tant que structure porteuse.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-100-2019-001-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

100

MONTS DOMES

100.2019.002 Plan de gestion Chaîne des Puys- Faille de Limagne - Convention d'Objectifs Financement de la Direction Patrimoine Mondial Chaîne des Puys- Faille de Limagne

RAPPORT

Appuyé par le Syndicat mixte du Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, les services de l'Etat, le Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes, Clermont Université et Clermont Auvergne Communauté, le Département du Puy-de-Dôme s'est engagé depuis 2007 dans la constitution et le portage d'un projet d'inscription du périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui a abouti en juillet 2018.

Partageant les enjeux et les objectifs d'une inscription du site au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Département, l'Etat, le Syndicat mixte du Parc et la Région ont signé le 27 septembre 2011 **une convention pour la protection de la valeur universelle de la chaîne des Puys et faille de Limagne**. Ce premier accord a été complété par **une convention d'objectifs pour la mise en œuvre du plan de gestion de la Chaîne des Puys Faille de Limagne** comprenant la réalisation d'un programme d'actions, ainsi que la constitution et le fonctionnement d'une cellule de suivi terrain dédiée au périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne. Signée le 1^{er} décembre 2015 par les différentes parties et Clermont Communauté, cette dernière convention organise concrètement la gouvernance et précise les modalités selon lesquelles les partenaires participent techniquement et financièrement à la mise en œuvre du plan de gestion Chaîne des Puys-faille de Limagne. Pour ce qui concerne le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, il assure à ce titre la mise en place de cette cellule de suivi (co-financée par les différents signataires et faisant l'objet d'un budget annexe dédié dès le début 2015), ainsi que la maîtrise d'ouvrage d'actions particulières qui font l'objet de rapports spécifiques.

Si les co-financeurs se sont engagés sur un montant global pour financer les actions de ce plan de gestion, il est nécessaire de préciser annuellement les contributions à la cellule de suivi. **Pour 2020, en fonction de la prise en charge de ces frais par les partenaires, les dépenses prévisionnelles d'un montant total de 243 700 € et les financements afférents seraient les suivants :**

Postes de la Cellule de suivi Chaîne des Puys Faille de Limagne	Coût total en euros (€)	Financeurs	Coût total en euros (€)
1 Coordonnateur	58 500	CRARA	50 000
1 Assistante Administrative (0.6ETP)	23 500	CD63	138 000
4 Gardes Nature Techniciens	126 500	C.A.M	25 000
Frais de fonctionnement et de structure	30 700	SM PNRVA	30 700
Totaux	243 700		243 700

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-100-2019-002-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

A partir de Janvier 2020, suite à l'aboutissement de l'inscription, le programme d'actions complété et déjà mis en place va s'accélérer sur les opérations de préservation et de mise en valeur des édifices, la gestion des usages sur site et les enjeux d'urbanisme.

Pour ce faire, sur proposition conjointe du Conseil Départemental du Puy de Dôme et du Syndicat Mixte du Parc des Volcans, validée respectivement lors de l'assemblée du 23 Septembre 2019 et du 04 juillet 2019, un renforcement de l'équipe est envisagé pour permettre de mettre en place une direction avec des moyens humains adaptés. **Les besoins financiers dédiés à ce renforcement nous amèneront à solliciter des financements complémentaires pour l'année 2020 dans le cadre d'une nouvelle convention pluripartite à venir.**

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter auprès des partenaires financiers susvisés les subventions prévisionnelles relatives au fonctionnement de la cellule de suivi Chaîne des Puys Faille de Limagne.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter auprès des partenaires financiers susvisés les subventions prévisionnelles relatives au fonctionnement de la cellule de suivi Chaîne des Puys Faille de Limagne.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

101

MONTS DORE

101.2019.004 Animation du site Natura 2000 « Monts Dore » FR 830 1042 – Candidature et Programmation 2020

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Monts Dore » qui arrive à terme en 2020.

Ainsi afin d'assurer une continuité dans cette animation et une cohérence indispensable les Réserves Naturelles du Sancy et les 2 futurs ENS des lacs de Servières et du Guéry ainsi qu'avec le Contrat territorial des Sources de la Dordogne Sancy Artense, le SMPNRVA souhaite renouveler sa candidature en tant que structure porteuse.

L'animation de l'année 2020 sera :

- D'accompagner les agriculteurs.
- Suivre des espèces patrimoniales afin d'intégrer cette connaissance dans la gestion du territoire.
- Poursuivre l'accompagnement de la gestion sylvicole.
- Poursuivre la présence des gardes nature
- Poursuivre la concertation avec les organisateurs de manifestations sportives et les services instructeurs de l'Etat

Comme pour les autres sites, un travail important de sensibilisation des nouveaux élus à Natura 2000 (peut-être de façon coordonnée avec d'autres sites Natura 2000 en lien avec les DDT 15 et 63), ses enjeux, les actions menées et son fonctionnement sera assuré afin d'organiser un comité de pilotage électif et une sortie terrain.

La charge de travail pour assurer cette animation 2020 est ainsi évaluée à 420 heures de chargé de mission Natura 2000-ENS, 1 607 heures de Gardes Nature, 100 heures de chargé d'études « biodiversité » et 42 heures de coordination.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2020	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1042 MONTS DORE	Frais de personnel	39 078,91 €	44 940,74 € (100%)	22 470,37 € (50%)	22 470,37 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	5 861,84 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel 2020
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- d'autoriser le Président à procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les 2 contrats de travail de 6 mois
- de renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau approuve ce programme opérationnel 2020 et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir, et à procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les contrats de travail de 6 mois et décide de renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-101-2019-004-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102

CEZALLIER

102.2019.004 Animation du site Natura 2000 « Cézallier » FR 830 1040 – Programmation 2020

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) du « Cézallier » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 14 novembre 2016 et par avenant jusque fin 2020.

Afin d'assurer une continuité dans cette animation et une cohérence indispensable avec l'animation des ENS Lac des Bordes, Lac Pavin-Creux de Soucy, l'extension de la RNN des Sagnes de la Godivelle et avec la candidature à la labellisation RAMSAR des lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense, le SMPNRVA souhaite renouveler sa candidature en tant que structure porteuse.

L'animation de l'année 2020 permettra de :

- Poursuivre les discussions relatives à la tourbière de Vassivière avec l'agriculteur intéressé, les propriétaires et les forestiers afin d'adapter leurs pratiques aux différents enjeux écologiques et économiques.
- L'intégration d'éventuelles propositions de travaux dans un futur contrat territorial des Couzes est à organiser avec l'Agglo Pays d'Issoire.
- Une a été réalisée en 2019 : sa Restituer auprès des propriétaires, élus et exploitants agricoles et forestiers les résultats de l'expertise écologique en 2019 dans le Cirque d'Artout.
- Valoriser l'état des lieux détaillé des populations de Ligulaire de Sibérie
- Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les documents de gestion forestière
- Mettre en œuvre le projet pédagogique 2019-2020 pour les scolaires sur les lacs et tourbières du Cézallier sera valorisée en juin 2020 par un week-end de balade-démonstration des productions des et par les enfants.
- Poursuivre la coordination avec les autres procédures complémentaires sur ce site (CT Lacs, ENS Bordes, RNN Sagnes de la Godivelle, ENS Pavin/Creux de Soucy, etc.).

Comme pour les autres sites, un travail important de sensibilisation des nouveaux élus à Natura 2000 (peut-être de façon coordonnée avec d'autres sites Natura 2000 en lien avec les DDT 15 et 63), ses enjeux, les actions menées et son fonctionnement sera assuré afin d'organiser un comité de pilotage électif et une sortie terrain.

La charge de travail pour assurer cette animation 2020 est ainsi évaluée à 210 heures de Chargé de mission Natura 2000/ENS, 100 heures de chargé d'études « biodiversité », 126 heures de chargée de mission « animatrice pédagogique » et 35 heures de coordination.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-102-2019-004-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL PROJET 2019	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1040 CEZALLIER	Prestations pédagogiques	2 100,00 €	14 542,11 € (100 %)	7 271,06 € (50 %)	7 271,06 € (50 %)
	Frais de personnel	10 819,23 €			
	Frais de structure (plafonnés à 15 %)	1 622,88 €			

➤➤ Il vous est proposé :

- d'approuver ce programme opérationnel 2020,
- d'autoriser le Président à signer les bons de commande ou marchés afférents au projet,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir,
- de renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau approuve ce programme opérationnel 2020 et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir, à signer les bons de commande ou marchés afférents au projet et décide de renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-102-2019-004-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE **102 CEZALLIER**

102.2019.005 Animation du site Natura 2000 « Tourbières du Nord Est Cantalien » FR 830 1056 –Programmation 2020

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) des « Tourbières du Nord Est Cantalien » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 9 janvier 2017.

Afin d'assurer une continuité dans cette animation et une cohérence indispensable avec l'animation générale du contrat territorial « Sources de la Dordogne, Sancy, Artense » élargi au bassin versant de la Rhue, avec la nouvelle RNR des tourbières du Jolan et de la Gazelle et avec la candidature à la labellisation RAMSAR des lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense, le SMPNRVA souhaite renouveler sa candidature en tant que structure porteuse.

L'animation de l'année 2020 permettra de :

- Mettre en œuvre des diagnostics fonctionnels en réponse à des enjeux de gestion sur les différentes entités du site,
- Accompagner la gestion sylvicole sur les milieux sensibles du plateau de Chastel sur Murat,
- Poursuivre les suivis standardisés sur les tourbières,

Comme pour les autres sites, un travail important de sensibilisation des nouveaux élus à Natura 2000 (peut-être de façon coordonnée avec d'autres sites Natura 2000 en lien avec les DDT 15 et 63), ses enjeux, les actions menées et son fonctionnement sera assuré afin d'organiser un comité de pilotage électif et une sortie terrain.

La charge de travail pour assurer cette animation 2020 est ainsi évaluée à 175 heures de chargés de mission et 35 heures de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2020	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1056 TNE	Frais de personnel	5 448,74 €	6 266,05 € (100 %)	3 133,03 € (50 %)	3 133,03 € (50 %)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	817,31 €			

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-102-2019-005-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel 2020,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir,
- de renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau approuve ce programme opérationnel 2020 et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir et décide de renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

103

ARTENSE

103.2019.001 Animation du site Natura 2000 « Artense » FR 830 1039 – Programmation 2020

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) de « l'Artense » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 3 janvier 2017 et par avenant jusque fin 2020.

Afin d'assurer une continuité dans cette animation et une cohérence indispensable avec l'animation générale et l'animation agro-environnementale du contrat territorial « Sources de la Dordogne, Sancy, Artense » et avec la candidature à la labellisation RAMSAR des lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense, le SMPNRVA souhaite renouveler sa candidature en tant que structure porteuse.

L'animation de l'année 2020 sera active toujours sur les lacs, tourbières et zones humides, enjeux essentiels de ce site :

- Suivre l'étude de faisabilité pour la réalisation de travaux de restauration et de gestion de la digue du Lac de l'Esclauze.
- Poursuivre les échanges sur la Landie, en lien avec l'alimentation en eau de la commune de Saint Genès Champespe.
- Travailler à la réalisation des aménagements sur le Lac Chauvet et la tourbière de Montbert,
- Restituer de l'étude Conservatoire Botanique du Massif central aux acteurs locaux sur la tourbière de la Morthe et son bassin versant.
- Poursuivre l'accompagnement des propriétaires et gestionnaires forestiers sur les entités de La Pignole et Sougeat-la-Souze.

Comme pour les autres sites, un travail important de sensibilisation des nouveaux élus à Natura 2000 (peut-être de façon coordonnée avec d'autres sites Natura 2000 en lien avec les DDT 15 et 63), ses enjeux, les actions menées et son fonctionnement sera assuré afin d'organiser un comité de pilotage électif et une sortie terrain.

La charge de travail pour assurer cette animation 2020 est ainsi évaluée à 245 heures de chargé de mission et 35 heures de coordination.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-103-2019-001-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2020	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1039 ARTENSE	Frais de personnel	7 649,82 €	8 797,30 € (100 %)	4 398,65 € (50 %)	4 398,65 € (50 %)
	Frais de structure (plafonnés à 15 %)	1 147,47 €			

➤➤ Il vous est proposé :

- d'approuver ce programme opérationnel 2020,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir,
- de renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau approuve ce programme opérationnel 2020 autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir et décide de renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

103

ARTENSE

103.2019.002 Animation du site Natura 2000 « Zones Humides de la région de Riom ès Montagnes » FR 830 1060 – Programmation 2020

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) des « Zones Humides de la région de Riom ès Montagnes » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 9 janvier 2017.

Afin d'assurer une continuité dans cette animation et une cohérence indispensable avec l'animation générale du contrat territorial « Sources de la Dordogne, Sancy, Artense » élargi au bassin versant de la Rhue et avec la candidature à la labellisation RAMSAR des lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense, le SMPNRVA souhaite renouveler sa candidature en tant que structure porteuse.

L'animation de l'année 2020 sera structurée autour des 3 aspects principaux qui recouvrent les enjeux essentiels de ce site :

- Dresser le bilan des MAEC avec les 11 agriculteurs ayant contractualisé en 2015 et le suivi des aménagements réalisés,
- Accompagner des opérations de gestion et d'aménagements sur les lacs et tourbières.
- Contacter l'ensemble des gestionnaires et/ou propriétaires forestiers pour réaliser un état des lieux des pratiques sur le site. A la demande des propriétaires de la Forêt d'Algères, un programme d'animation pourra être proposé.

Comme pour les autres sites, un travail important de sensibilisation des nouveaux élus à Natura 2000 (peut-être de façon coordonnée avec d'autres sites Natura 2000 en lien avec les DDT 15 et 63), ses enjeux, les actions menées et son fonctionnement sera assuré afin d'organiser un comité de pilotage électif et une sortie terrain.

La charge de travail pour assurer cette animation 2020 est ainsi évaluée à 245 heures de chargé de mission « patrimoine naturel », 14h de garde nature et 35 heures de coordination.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2020	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1060 ZH RIOM	Frais de personnel	7 942,35 €	9 133,70 € (100 %)	4 566,85 € (50 %)	4 566,85 € (50 %)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	1 191,35 €			



Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel 2020
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- > de renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau approuve ce programme opérationnel 2020 et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir et de renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

104

MONTS DU CANTAL

104.2019.001 Animation des sites Natura 2000 « Massif cantalien » FR 830 1056 et « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066 – Candidature et Programmation 2020

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) du « Massif cantalien » FR 830 1055 et du DOCOB de la « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066 en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 23 janvier 2018.

Afin d'assurer une continuité dans cette animation et en cohérence avec la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Puy Mary, le SMPNRVA souhaite renouveler sa candidature en tant que structure porteuse

L'animation de l'année 2020 permettra de :

- poursuivre l'entretien et des travaux de restauration des sentiers et de la concertation avec les acteurs locaux. La mise en place d'une signalétique plus durable pour expliquer ces chantiers sera assurée.
- sensibiliser des Accompagnateurs en Moyenne Montagne et autres opérateurs touristiques du massif.
- accompagner des agriculteurs (projets d'abreuvoirs, de gestion des berges de cours d'eau...)
- suivre des espèces patrimoniales afin d'intégrer cette connaissance dans la gestion du territoire et sur la connaissance des milieux forestiers.
- poursuivre l'accompagnement de la gestion sylvicole.
- poursuivre la présence des gardes nature
- poursuivre la concertation avec les organisateurs de manifestations sportives et les services instructeurs de l'Etat
- poursuivre la collaboration avec le Syndicat mixte du Puy Mary concernant les besoins en signalétique et la mutualisation d'équipements d'information

Comme pour les autres sites, un travail important de sensibilisation des nouveaux élus à Natura 2000 (peut-être de façon coordonnée avec d'autres sites Natura 2000 en lien avec les DDT 15 et 63), ses enjeux, les actions menées et son fonctionnement sera assuré afin d'organiser un comité de pilotage électif et une sortie terrain.

La charge de travail pour assurer cette animation 2020 est ainsi évaluée à 455 heures de chargée de mission, 2 277 heures de Gardes Nature et 35 heures de coordination.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-104-2019-001-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2020	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1056 MASSIF CANTALIEN + FR 831 0066 ZPS MONTS ET PLOMB DU CANTAL	Prestations signalétique chantiers	1 939,80 €	63 922,22 € (100 %)	31 961,11 € (50 %)	31 961,11 € (50 %)
	Frais de personnel	53 897,76 €			
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	8 084,66 €			

➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel 2020,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir,
- d'autoriser le Président à signer les bons de commande ou marchés afférents au projet,
- d'autoriser le Président à procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les contrats de travail (2 de 5 mois),
- de renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau approuve ce programme opérationnel 2020 et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir ainsi que les bons de commande ou marchés afférents au projet, et à procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les contrats de travail (2 de 5 mois) et à renouveler la candidature du SMPNRVA en tant que structure porteuse.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-104-2019-001-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

105 SITE NATURA 2000

105.2019.001 Achat de matériels pour les observations et monitoring des milieux naturels : demande de subvention auprès de la Région

RAPPORT

Les réservoirs de biodiversité du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (Cézallier, Monts Dore et Monts du Cantal) constituent des destinations touristiques attractives du territoire et sont le résultat combiné d'une diversité géologique, pédologique, climatique et altitudinale et de pratiques agricoles (élevage, pastoralisme) et forestières restées relativement extensives. La gestion de ces espaces naturels et la préservation de ce patrimoine naturel, paysager et culturel exceptionnel implique une conciliation des usages et un monitoring soutenu à la fois des espèces, des milieux, de leur fonctionnement et des pratiques humaines afin d'être en capacité d'observer, suivre, mesurer les évolutions et évaluer les impacts des mesures prises pour les adapter.

Dans cet objectif, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne propose, d'ici 2021, l'acquisition de matériel qui permettra d'observer, compter, mesurer, suivre et évaluer l'état du patrimoine naturel afin de le partager avec l'ensemble des acteurs et faire émerger si nécessaire de nouvelles pratiques sur le territoire.

Pour contribuer au financement de ce projet (achat et transport de matériel et matériaux), une aide financière auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 40 120,80 € pour un coût total de 50 151,00 € pourrait être sollicitée.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le plan de financement serait le suivant :

Matériel de monitoring	Nbre	Montant HT unité	Dépenses prévisionnelles (montants HT)	Financement potentiel (CRARA - PPI) 80 %	Financement potentiel (autofinancement SMPNRVA) 20%
Eco-compteurs	8	2 780,00 €	22 240,00 €	17 792,00 €	4 448,00 €
Longue-vue	2	2 329,00 €	4 658,00 €	3 726,40 €	931,60 €
Piège photo	11	354,00 €	3 894,00 €	3 115,20 €	778,80 €
tablette portable de relevé de terrain	2	1 603,00 €	3 206,00 €	2 564,80 €	641,20 €
Jumelles	4	616,00 €	2 464,00 €	1 971,20 €	492,80 €
Sondes thermiques	1	1 180,00 €	1 180,00 €	944,00 €	236,00 €
Petit mobilier d'exposition et projection	1	1 720,00 €	1 720,00 €	1 376,00 €	344,00 €
Carottier sondage	1	1 670,00 €	1 670,00 €	1 336,00 €	334,00 €
Sonde conductivité	1	3 750,00 €	3 750,00 €	3 000,00 €	750,00 €
Testeur multi paramètre	1	169,00 €	169,00 €	135,20 €	33,80 €
Station météo	1	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €	200,00 €
Zodiac	1	4 200,00 €	4 200,00 €	3 360,00 €	840,00 €
TOTAL 2019-2021			50 151,00 €	40 120,80 €	10 030,20 €

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes pour l'acquisition de matériels nécessaires aux monitorings des espaces gérés par le SMPNRVA.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-105-2019-001-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le plan de financement serait le suivant :

Travaux	Matériels /matériaux nécessaires	Dépenses prévisionnelles (montants HT)	Financement potentiel (CRARA - PPI) 80%	Financement potentiel (autofinancement SMPNRVA) 20%
Matériel et matériaux pour la restauration des tourbières, prairies, pelouses et landes des Monts Dore	Matériel restauration des prairies, pelouses et landes du Sancy	4 657,60 €	3 726,08 €	931,52 €
	Matériel restauration du laqui de Seignavoux et du Ruisseau de l'Eau verte	4 252,00 €	3 401,60 €	850,40 €
Matériel et matériaux pour la restauration et mise en valeur des tourbières du Cézallier et de l'Artense	Matériel restauration du ruisseau de la Gazelle	2 300,00 €	1 840,00 €	460,00 €
	Matériel restauration du bassin du lac Chauvet	17 541,69 €	14 033,35 €	3 508,34 €
	Matériel de démonstration abreuvement/franchissement	6 150,00 €	4 920,00 €	1 230,00 €
	Matériel restauration bassin Lac d'en bas et Chastelets (La Godivelle)	34 150,00 €	27 320,00 €	6 830,00 €
	Matériel restauration tourbières Sagnes de la Godivelle	12 080,00 €	9 664,00 €	2 416,00 €
	Matériel restauration prairies et landes du Rocher de la Jacquette	3 235,00 €	2 588,00 €	647,00 €
	Matériaux restauration ponton Plaine Jacquot	10 000,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL 2019-2020-2021		94 366,29 €	75 493,03 €	18 873,26 €

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes pour l'acquisition de matériaux et de matériels nécessaires à la réalisation des travaux susvisés de restauration de milieux naturels dans des sites emblématiques.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20191107-105-2019-002-DE Date de télétransmission : 27/11/2019 Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

11 BIODIVERSITE ET ESPACES REMARQUABLES
113 ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES
113.2019.001 Rédaction du plan de gestion de l'ENS lac Servières

RAPPORT

Site remarquable du territoire du Parc des Volcans, le lac Servières est un des 5 lacs de maars volcaniques du territoire du PNR des Volcans d'Auvergne. Sa qualité préservée (eau et paysage) est notamment menacée par une fréquentation croissante.

Depuis l'automne 2019, le Département du Puy de Dôme est devenu propriétaire du lac Servières au titre des Espaces Naturels Sensibles. Une consultation est lancée cet automne 2019 pour la rédaction du premier plan de gestion de l'ENS lac Servières.

Le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne est engagé depuis 2006 dans la gestion du lac Servières à travers une convention entre l'ancien propriétaire du lac et les communes concernées (Orcival et Vernines). Dans ce cadre, le syndicat mixte a assuré un accompagnement technique des acteurs locaux pour la conciliation des usages (travaux de restauration des berges, installation et entretien du ponton, installation d'un abreuvoir, signalétique, surveillance).

Afin de mettre à profit son expertise du site, son expérience en termes de gestion des lacs, de conciliation des usages et de maîtrise de la fréquentation, le syndicat mixte du parc des Volcans souhaite se porter candidat pour la rédaction du premier plan de gestion de l'ENS lac Servières qui devra être validé fin 2020. Cela ne l'engage pas pour la future mise en œuvre du plan de gestion.

Cette proposition répond à plusieurs dispositions de la charte 2013-2025, en particulier « la mise en place d'une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire » (Disposition 2.2.1.2).

La mission inclurait :

- La réalisation de 3 études préalables qui seront sous-traitées à des prestataires : étude du bassin d'alimentation du lac, étude des herbiers aquatiques, cartographie des habitats de l'ENS.
- La rédaction du plan de gestion 2021-2025.

Le montant prévisionnel de cette prestation est évalué à 30 000 € TTC, dont 15 000 € d'études préalables et 15 000 € pour l'embauche sur 1 an d'un chargé de mission dédié à l'animation et la rédaction de ce plan de gestion, à l'animation des sites Natura 2000 des Monts Dore et du Cézallier et la mise en œuvre des plans de gestion des ENS Lac des Bordes et Lac Pavin Creux de Soucy (financements spécifiques à 100 %).

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-113-2019-001-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président :

- > à répondre à la consultation pour la rédaction du premier plan de gestion de l'ENS lac Servières, et pour ce faire, de lancer les procédures de consultation adaptées,
- > Si le SMPNRVA est retenu par le Conseil Départemental du Puy de Dôme, d'autoriser le Président à procéder à l'embauche des moyens humains dédiés : Contrat à Durée Déterminée de 12 mois à compter de janvier 2020, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 430 dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à répondre à la consultation pour la rédaction du premier plan de gestion de l'ENS lac Servières et si le SMPNRVA est retenu par le Conseil Départemental du Puy de Dôme, à procéder à l'embauche des moyens humains dédiés.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

12 PAYSAGES ET ESPACES DE VIE
123 ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES
123.2019.003 Réalisation du bilan énergie-climat du territoire

RAPPORT

Dans le cadre de la préparation de la Charte 2013>2025 du Parc, pour le volet énergie, le Syndicat mixte du Parc a mandaté l'Aduhme en 2012 pour réaliser une série de « **cartes d'identité énergétiques** » à l'échelle des EPCI du territoire du Parc. Sur la base de ces données, les partenaires associés à la révision ont fixé les objectifs suivants (à l'horizon 2025) :

- réduire de 30% les émissions de Gaz à effet de serre (GES).
- réduire de 30 % les consommations d'énergie.
- augmenter de 30 % la part de production d'énergies renouvelables.

Actuellement à mi-parcours de l'application de la charte, il apparaît utile de faire le point sur le niveau atteint pour ces objectifs, d'autant que :

> les données disponibles, analysées par l'Aduhme, dataient de 2009.

> la récente fusion des Régions a conduit à la réunion des observatoires régionaux de l'énergie et donc à la reconfiguration des systèmes de mesures et d'analyse des données.

Il est donc proposé de réaliser un **bilan énergie-climat** sur la période 2012-2018, à l'échelle de l'ensemble du territoire, sur la base de plusieurs indicateurs : consommation d'énergie par type d'énergie, taux de dépendance énergétique du territoire, production d'énergie renouvelable, etc.

Pour réaliser ce travail, il est nécessaire de faire appel à un prestataire spécialisé sur les questions d'énergie qui sera en charge de l'analyse et de la synthèse des différentes données et de la réalisation d'un rapport.

Ces données et leur analyse permettraient :

> **d'apprécier l'évolution de la consommation et de la production d'énergie sur le territoire**, et mesurer l'impact des démarches territoriales sur le bilan énergétique (SCOT, PLUi, PLU, PCAET, CTE, opérations via TEPCV, énergies renouvelables, etc.).

> **d'alimenter les stratégies territoriales** en cours de définition ou à venir : les données seront communiquées à l'ensemble des acteurs concernés, ainsi qu'aux différentes collectivités.

> **d'orienter les priorités d'interventions du Syndicat mixte du Parc** pour les 6 prochaines années, et ce afin d'apporter une plus-value aux politiques locales et projets structurants du territoire et de développer des démarches de sensibilisation auprès des différents publics et sur des thématiques ciblées.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le montant de cette analyse est estimé à 10 000 euros TTC. Outre un autofinancement par le Syndicat mixte du Parc à hauteur de 3 114 euros (budget 2020), elle serait financée par une subvention de l'Etat (DREAL AURA) sur une ligne dédiée aux actions du PNRVA en matière de bilan et d'évaluation, pour un montant de 6 886 euros.

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention d'un montant de 6 886 euros auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation du bilan énergie-climat du territoire.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à déposer une demande de subvention d'un montant de 6 886 € auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation du bilan énergie-climat du territoire.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

133.2019.002 Aménagement du ponton du lac Servières

RAPPORT

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Lycée professionnel agricole Louis Mallet à Saint-Flour, un chantier nature a été réalisé avec l'équipe technique du Parc des Volcans.

Le ponton du lac Servières a été rénové sur une longueur de 65 mètres. Le chantier s'est déroulé sur quatre jours en présence de deux techniciens du Parc et de 13 élèves du LEPA de Saint-Flour.

Le travail consistait à évacuer l'ancien ponton, acheminer les matériaux sur le site et construire le nouveau ponton. La réalisation a été rapide et d'une grande qualité.

La fourniture des matériaux est financée à hauteur de 80 % par la Région.

Si le projet avait été réalisé par des professionnels, le coût de la main d'œuvre aurait avoisiné les 8 000 €.

Les élèves présents doivent effectuer un voyage d'étude en Norvège courant 2020, et afin de les aider à boucler leur budget, et les récompenser du travail réalisé, une aide pourrait être versée à titre exceptionnel à l'association des élèves du LEPA de Saint-Flour.

➤➤➤ Il vous est proposé de vous déterminer sur le versement d'une aide exceptionnelle à l'association des élèves du LEPA de Saint-Flour, dont le montant pourrait se situer aux alentours de 700 euros.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau décide d'attribuer une aide de 700 euros à l'association des élèves du LEPA de Saint-Flour.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-133-2019-002-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

133.2019.003 Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense et bassin de la Rhue – positionnement du syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

RAPPORT

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le territoire du contrat territorial des Sources de la Dordogne Sancy Artense s'étend sur 64 668 ha du Massif du Sancy à l'Artense sur les départements du Puy de Dôme et du Cantal. Adossé à ce territoire se trouve le bassin versant de la Rhue qui représente 64 500 ha présent exclusivement dans le département du Cantal. Lors de l'année 2018 a été lancée **l'étude de gouvernance des compétences du grand cycle de l'eau sur le territoire du Contrat Territorial Sources Dordogne, Sancy, Artense et le bassin versant de la Rhue.**

Suite à cette étude de gouvernance il a été convenu que le PNR des volcans d'Auvergne assure la coordination et l'animation du CT sources de la Dordogne Sancy Artense étendu au bassin orphelin de la Rhue, la compétence GEMAPI restant du ressort des EPCI concernés. Ce scénario implique une évolution des statuts du syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne afin d'intégrer l'item 12.

SUITE DE L'ETUDE GOUVERNANCE, ACCOMPAGNEMENT POUR LA PRESENTATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU PNRVA

Une mission d'accompagnement est nécessaire pour entériner la prise de compétence item 12. Il s'agit de présenter à l'ensemble des Etablissements Publics à Caractère Intercommunal du territoire ciblé (Contrat Territorial Source Dordogne Sancy Artense + bassin de la Rhue) la modification des statuts du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Ce changement de statuts est issu du transfert de l'item 12 de l'art. L.211-17 I du CE : « L'animation et la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ». La mission inclut l'accompagnement juridique, technique et financier sur l'évolution des statuts du SM PNRVA en lien avec l'item 12 et un ajustement de la rédaction des statuts proposés suites aux échanges qui auront eu lieu lors de la réunion.

La phase d'accompagnement par des bureaux d'étude est estimée à 15 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| - Agence de l'Eau Adour Garonne (50%) | 7 500 € |
| - Autofinancement SMPNRVA (50%) | 7 500 € |

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-133-2019-003-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 **TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE**
184 **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN**
184.2019.003 Partenariat avec Hautes Terres Tourisme

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dispose d'une convention de partenariat avec la Maison du Tourisme de Murat depuis 2009, renouvelée en 2012 puis en 2015.

La loi NOTRE ayant modifié les périmètres des EPCI, Hautes Terres Tourisme est né de la fusion des offices de Tourisme du Pays de Murat, du Cézallier et du Pays de Massiac.

La Maison du Tourisme de Murat est équipée d'un espace Parc avec scénographie et produits de la boutique du Parc des Volcans. Cette Maison ainsi que les autres points d'accueil de HTT (Maison de la Pinatelle et Allanche) sont tous équipés de la vitrophanie Parc et de l'enseigne « Vous êtes dans le Parc ».

Après une année de bilan et réflexion, il vous est proposé de reconduire le partenariat entre le syndicat mixte du Parc et Hautes Terres Tourisme. Une nouvelle convention, précisant les moyens à mettre en œuvre pour renforcer les liens entre les équipes techniques et une meilleure valorisation de l'appartenance au Parc des Volcans au sein de Hautes Terres Tourisme, vous est présentée ci-jointe.

➡➡ Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et l'Office de tourisme du Pays de Murat pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2020.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer la convention de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et l'Office de tourisme du Pays de Murat pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2020.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (Montlosier, 63970 AYDAT),
ci-après désigné par « le Parc », représenté par son Président Monsieur François Marion, dûment
habilité par délibération du Bureau du Parc en date du 20 octobre 2017

d'une part,

et

Hautes Terres Tourisme (Place de l'hôtel de Ville- 15 300 MURAT), ci-après désigné par « l'OT »,
représenté par son Président Monsieur Gilles CHABRIER,

d'autre part

il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'accompagnement des acteurs touristiques dans des démarches qualité, et la valorisation du territoire
sont des préoccupations communes du Parc et de l'OT. C'est dans cet esprit qu'est établie la présente
convention de partenariat.

Article 1 : Objet de la présente convention et domaines d'action en commun

Dans le cadre de :

- la mise en œuvre de la Charte 2013-2025 du territoire du Parc naturel régional des Volcans
d'Auvergne (PNRVA) et de sa stratégie Tourisme Durable pour 2020-2025,
- la stratégie de développement des activités de Hautes Terres Tourisme,

un partenariat est mis en place entre les différents signataires de la présente convention en ce qui
concerne les domaines d'intervention suivants :

- La valorisation de l'appartenance au territoire PNRVA
- L'engagement de Hautes Terres Tourisme dans un management durable de ces espaces
d'Accueil
- L'organisation de l'accueil et d'animations Parc sur le territoire d'Hautes Terres Tourisme
- L'échange et l'actualisation des informations relatives aux réseaux d'acteurs touristiques et aux
actions menées par les 2 partenaires.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Article 1 : Engagements du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Dans le cadre de ce partenariat, le syndicat mixte du Parc s'engage, sur son territoire, à :

- Désigner un agent du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne comme référente Hautes Terres Tourisme au sein de son équipe,
- organiser des temps de formation annualisés et construits ensemble à destination de l'ensemble des personnels de l'OT (permanents et saisonniers) après les vacances d'avril (Juin) avec éventuellement un rappel à l'automne (Septembre-Octobre),
- animer les pots d'accueil estivaux organisés par l'OT, selon une fréquence qui sera évaluée avant chaque saison par les 2 partenaires. Au cours de ces rendez-vous seront présentés les produits marqués Parc,
- proposer des animations Parc à partir de la Maison du tourisme et du Parc, en hors saison et durant les vacances scolaires,
- Mettre à disposition des points d'accueil Hautes Terres Tourisme des expositions thématiques temporaires relatives à la valorisation des patrimoines du Parc ou des actions du syndicat mixte du Parc,
- Accompagner l'OT dans le management environnemental de ses lieux d'accueil et dans la valorisation de son appartenance au territoire classé PNR au niveau de la boutique (achats éthiques, présence de produits marqués Parc à étudier, signalétique d'appartenance..) et des informations Parc présentes dans La Maison du Tourisme et du Parc des Volcans de Murat et dans ses supports d'informations,
- à faire bénéficier son partenaire des informations issues de sa veille territoriale et qui pourraient être utiles aux actions menées par Hautes Terres Tourisme,
- associer Hautes Terres Tourisme dans l'élaboration d'une démarche de valorisation d'une offre d'accueil faisant valeurs Parc et dans la sélection de cette dernière sur son territoire,
- mettre à disposition de Hautes Terres Tourisme des outils de sensibilisation à destination des visiteurs (ex : sac à dos « Curieux de nature ») et des professionnels (ex : malettes pour les économies d'eau et d'énergie, fiches de gestion environnementales et fiches écogestes).

Article 3 : engagements de Hautes Terres Tourisme

Dans le cadre de ce partenariat, Hautes Terres Tourisme s'engage, sur son territoire, à :

- désigner un agent de Hautes Terres Tourisme comme référente Parc au sein de son équipe,
- associer l'agent aux réunions du comité de direction de Hautes Terres Tourisme au moins une fois par an lors de la réunion de bilan et chaque fois que Hautes Terres Tourisme le jugera nécessaire,
- participer aux formations proposées par le syndicat mixte du Parc,

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20191107-184-2019-003-DE Date de télétransmission : 27/11/2019 Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- être le relais de toutes les informations relatives au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne auprès de visiteurs,
- faire bénéficier son partenaire des informations issues de sa veille territoriale et qui pourraient être utiles aux actions menées par le syndicat mixte du Parc,
- mettre à disposition des visiteurs et des professionnels situés sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne les outils de sensibilisation proposés par le syndicat mixte du Parc (ex : sac à dos « Curieux de nature », maquettes pour les économies d'eau et d'énergie, fiches de gestion environnementales et fiches écogestes).

Article 4 : Modalités et mise en œuvre du partenariat

La présente convention cadre est complétée, si besoin, par des avenants annuels qui préciseront les projets à mener en commun.

Des réunions entre les 2 partenaires seront organisées régulièrement : au moins 3 fois /an (hors vacances scolaires et période estivale).

Article 5 : Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention, proposée par le syndicat mixte Parc ou Hautes Terres Tourisme, sera soumise à leurs instances respectives, et fera l'objet d'un avenant.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est valable 3 ans et renouvelable par tacite reconduction jusqu'à dénonciation par l'un ou l'autre des signataires par lettre recommandée avec préavis de six mois.

Article 7 : Litiges, contentieux

Tout différend, survenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand si aucun accord amiable ne peut être trouvé.

Fait à Murat, le

Pour le Syndicat mixte du Parc
naturel régional des Volcans d'Auvergne

Pour Hautes Terres Tourisme

M. François. MARION

M. Gilles CHABRIER

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-184-2019-003-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 **TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE**
184 **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN**
184.2019.004 Partenariat avec Outdoor Sancy Club

RAPPORT

L'association des professionnels de la Montagne Evolution2 Superbesse et Aventure en Terre Volcanique se sont regroupés pour former Outdoor Sancy Club, association qui organise cette année, pour la 3^{ème} édition du Trail « A la conquête de Super Besse ».

Cette manifestation sportive de pleine nature aura lieu les 7 et 8 décembre prochains et proposera 4 épreuves au départ de Besse et du Pavin pour rejoindre Super Besse :

- > Le dimanche 8 décembre : 9km-350m D+, 15km-600m D+ et 25km -1000m D+
- > Une nouveauté le samedi 7 décembre: une épreuve nocturne de 7 km

Ce sont environ 700 coureurs qui participeront à ce rendez-vous sportif.

Des navettes gratuites sont proposées entre Besse- Pavin et Super Besse

En 2019, l'organisation du Trail « A la conquête de Super Besse en partenariat avec le Parc, s'engage à

- > organiser une « reco-tchatte » avec Guillaume Trapenat (garde nature du Parc) pour sensibiliser les organisateurs à la fragilité des milieux naturels traversés
- > obliger l'utilisation d'écocups et à en mettre à disposition des coureurs sur place (ceux du Parc)
- > utiliser du balisage biodégradable
- > mettre à disposition du public de la documentation Parc (Livret , Nature en Poche)
- > afficher le partenariat avec le Parc dans tous leurs supports de communication (écrits/numériques).

Une convention leur serait proposée pour cette première année de partenariat afin de formaliser les engagements de part et d'autre. Cette manifestation pourrait alors bénéficier de la mention « manifestation partenaire du Parc ».

➤➤ Il vous est proposé de valider le principe de ce partenariat et à autoriser le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne à signer les 2 conventions de partenariat pour l'édition 2019 de « A la conquête de Super Besse » et d'autoriser les services du SMPNRVA à engager un travail pour favoriser un engagement pluriannuel de cette manifestation à caractère sportif dans la démarche « Manifestation partenaire du Parc ».

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer les 2 conventions de partenariat pour l'édition 2019 de « A la conquête de Super Besse » et autorise les services du SMPNRVA à engager un travail pour favoriser un engagement pluriannuel de cette manifestation à caractère sportif dans la démarche « Manifestation partenaire du Parc ».

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 18** **TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE**
184 **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN**
184.2019.005 Accueil de la manifestation "la Tibétaine" sur le site de Montlosier

RAPPORT

L'association Auvergne-Mainpat-Tibet est une association au service des tibétains réfugiés en Inde et au Népal, elle nous sollicite afin de pouvoir organiser sa marche humanitaire « la Tibétaine » avec un départ prévu du site de Montlosier.

Cette marche est manifestation partenaire du Parc depuis 2013.

Nous avons déjà mis à disposition de cette association les parkings et la salle hors-sac les années précédentes.

➤➤ Il vous est proposé d'accueillir une nouvelle fois la manifestation « la Tibétaine » sur le site de Montlosier le dimanche 31 mai 2020.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-184-2019-005-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

19

REVITALISATION TERRITORIALE

195

PORTEURS DE PROJET

195.2019.001

Animation Leader 2020 : demande de subvention

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été sélectionné pour porter une nouvelle génération de programme Leader. Le programme Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020 a donc démarré dès le 8 juillet 2015, date de la notification de sélection du GAL.

A ce titre, le SMPNRVA, structure porteuse du GAL, doit faire valider chaque année le plan de financement prévisionnel de l'animation/ gestion du programme pour l'année en cours. En raison de la délégation de l'instruction réglementaire de l'autorité de gestion aux GAL, il est indispensable de faire évoluer l'organisation de l'équipe d'animation gestion Leader afin de répondre aux enjeux, notamment de calendrier du programme.

Voici le récapitulatif du temps de travail pour chaque agent, ainsi que le plan de financement global, pour l'année 2020.

→ Evolution de la répartition du temps de travail de l'équipe Leader :

Préparation du Programme Leader 2015-2020	Marianne Cohade Gestion administrative	Ghislaine Champeix Gestion financière	Joris Mathé Animateur Puy-de-Dôme	Mireille Cavalier Animatrice Cantal	Eve Alcaide coordinatrice
01/01/2020 au 31/12/2020 (en ETP)	1	0.4	1	1	0.2
Pour rappel année 2019	1	0.4	1	1	0

→ Budget et plan de financement du dossier de demande de subvention pour l'animation gestion Leader 2020 :

Récapitulatif des dépenses	Montant Hors Taxes présenté	Pour rappel année 2019
Dépenses sur devis (adhésion Leader France, communication)	3 300	2 100
frais salariaux liés à l'opération (coûts salariaux chargés) et frais de structure (15% des frais salariaux)	149 000	135 000
autres frais supportés par le demandeur en lien avec le projet (déplacement, hébergement, restauration, etc.)	5 000	7 000
Total HT des dépenses affectées au projet	157 300	144 100

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-195-2019-001-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Financements	Montants
FEADER (Leader) (80%)	125 840
Autofinancement PNRVA (20%)	31 460
TOTAL DES RESSOURCES PREVISIONNELLES DU PROJET	157 300

➤➤➤ Il vous est proposé :

- d'approuver la répartition du temps de travail de l'équipe Leader pour l'année 2020 ainsi que le budget et le plan de financement proposés,
- d'autoriser le Président à solliciter le GAL des Volcans d'Auvergne, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020, à hauteur de 125 840 €, à ajuster le plan de financement susvisé en fonction des réponses de financement définitives des différents partenaires sollicités, à signer toutes pièces pour solliciter la demande de subvention pour le dossier Animation Leader 2020.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer toutes pièces pour solliciter la demande de subvention pour le dossier Animation Leader 2020.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

30 **OUTILS TRANSVERSAUX**
301 **COMMUNICATION**
301.2019.003 Signature Osez les volcans d'Auvergne

RAPPORT

Le dispositif de communication du Parc des Volcans d'Auvergne déployé en 2012 avec la signature « Osez les volcans d'Auvergne », positionne le territoire du Parc sur des valeurs de qualité et d'exigence, en phase avec son positionnement « écotouristique », c'est-à-dire en faveur de l'accès à la connaissance des spécificités patrimoniales du Parc.

La stratégie de communication touristique élaborée en 2016 recommande d'utiliser plus largement cette signature « Osez les volcans d'Auvergne », de l'affirmer plus fortement auprès de l'ensemble des acteurs du tourisme afin de renforcer ce positionnement et de contribuer à inviter le visiteur à découvrir ce territoire.

En 2019, les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal se sont unis pour créer un fonds de promotion touristique sous la bannière « Auvergne Destination Volcans ». Le vocable « volcans d'Auvergne » est très largement repris pour valoriser les destinations touristiques auvergnates.

Par ailleurs, cet automne, la concertation organisée pour élaborer le plan d'actions du syndicat mixte du Parc en matière d'écotourisme a fait émerger la pertinence du développement d'un marqueur territorial à l'échelle Parc pour valoriser des activités et produits faisant « valeurs Parc ».

Le coût du dépôt de la signature « Osez les volcans d'Auvergne » à l'INPI en tant que marque française s'élèverait à la somme de 1 960 € HT pour 13 classes de produits.

➤➤➤ Afin de préserver la spécificité de la communication et de la promotion territoriale du Parc, il vous est proposé de déposer la signature « Osez les Volcans d'Auvergne » à l'INPI de façon à la protéger et d'autoriser le Président à engager la dépense correspondante.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-301-2019-003-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

400

BATIMENTS ET EXTERIEURS

400.2019.003

Révision des tarifs du gîte d'étape de Montlosier pour la saison 2020

RAPPORT

<u>GITE d'ETAPE de MONTLOSIER</u>	Tarifs actuels (depuis le 14 /02/2019)	Proposition tarifs 2020
Nuitée en gîte (tarif normal)	13,00 (1)	13,50 (1)
Nuitée en gîte (tarif réduit)	9,50 (2)	10,00 (2)
Nuitée sous tente (tarif normal)	5,10 (1)	5,50 (1)
Nuitée sous tente (tarif réduit)	4,00 (2)	4,00 (2)
Nuitée chevaux	5,50	6,00

(1) ce tarif ne comprend pas la taxe de séjour applicable aux personnes âgées de 18 ans et plus

(2) ce tarif concerne les personnes âgées de moins de 18 ans et les cavaliers porteurs de la licence DNTE

Il vous est également proposé de maintenir le tarif pour la location de draps qui est fixé à **5,00 €**

➤➤ Il vous est proposé de vous déterminer sur ces nouveaux tarifs applicables à compter de la saison 2020.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-400-2019-003-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**
400 **BATIMENTS ET EXTERIEURS**
400.2019.004 Hameau de Niervèze

RAPPORT

Dans le cadre de son programme de réhabilitation du patrimoine bâti sur l'ensemble de son territoire, le Parc avait entamé en 1994 une opération de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti sur le village de Niervèze situé sur la commune de Thiezac.

Pour ce faire deux baux emphytéotiques d'une durée de 25 ans ont été signés respectivement avec M. et Mme FOUSSAT pour la mise à disposition d'une chaumière et avec M. Guillaume LAYBROS pour un moulin.

D'importants travaux ont eu lieu depuis 1997, afin de sauvegarder la chaumière qui menaçait de tomber en ruine, pour un montant d'environ 130 000 € HT.

Dans la continuité, durant les années 1998 et 1999, un aménagement muséographique a été réalisé dans la chaumière qui est devenue une maison du Parc « la chaumière de Granier ».

Cette maison qui permettait de découvrir les modes de vie des habitants de la haute Auvergne, était gérée par le Parc en partenariat avec l'association « Niervèze, hameau d'hier et d'aujourd'hui ».

En 2010, le Parc décidait de ne pas poursuivre la gestion des différentes maisons à thème, principalement en raison des coûts de gestion trop élevés et au vu de la faible fréquentation.

Des baux de sous-location étaient alors signés avec la commune de Thiezac qui prenait le relai pour l'animation du site de Niervèze, la durée de ces baux prenant fin en même temps que les baux emphytéotiques.

L'entretien de la toiture de la chaumière qui comporte un toit de chaume représente un coût important, et conformément au contenu du bail emphytéotique, le Parc est tenu à l'issue de la fin du bail de rendre le bâtiment hors d'eau dans sa structure originelle.

Actuellement, des travaux d'étanchéité de la couverture sont nécessaires pour un montant situé entre 3 000 et 5 000 €. En 2016, une première tranche avait été réalisée à hauteur de 15 000 €.

Les baux se terminent le 30 juin 2020, et la logique voudrait au regard des dépenses occasionnées par l'entretien, que ces derniers ne soient pas reconduits, le cas échéant, il conviendrait d'en informer les propriétaires dès cette année.

➤➤ Il vous est proposé :

- > D'autoriser le Président à passer commande pour la réparation de la couverture afin de respecter les articles figurant dans le bail concernant la chaumière.
- > De vous déterminer sur le choix de renouveler ou non les deux baux emphytéotiques et en cas de non renouvellement d'autoriser le Président à en informer les propriétaires dès cette année.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à passer commande pour la réparation de la couverture afin de respecter les articles figurant dans le bail concernant la chaumière et autorise le Président à informer les propriétaires du non renouvellement des deux baux emphytéotiques.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.021 Poste contractuel (remplacement) « Garde-Nature Chaîne des Puys »

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de la Direction Patrimoine Mondial et de la mise en œuvre du plan de Gestion.

En 2020, les quatre postes de Garde-Nature à temps plein (3 permanents en CDI et un contractuel) demeurent financés par les différents signataires de la Convention d'Objectifs du plan de Gestion Chaîne des Puys/Faille de Limagne (Conseil Départemental du Puy de Dôme, Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, Clermont Auvergne Métropole). Les institutions concernées et le SM PNRVA souhaitent ainsi s'engager dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre du site inscrit au patrimoine Mondial et notamment en créant une équipe mutualisée de gestion.

Les missions du poste de Garde-Nature contractuel englobent l'ensemble des actions dédiées aux postes de « permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site, réalisation de certains travaux en interne ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information ;
- Suivi des manifestations sportives ;
- Suivi et inventaires d'îlot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys, suivis faune et flore.
-

Un Garde-Nature (en CDI) est en disponibilité d'un an pour convenance personnelle du 16 mai 2019 au 15 mai 2020.

Afin de garantir une continuité du service et des actions de la Direction Patrimoine Mondial, et de respecter les engagements pris auprès des partenaires institutionnels et financiers dans le cadre de la Convention d'Objectifs, il vous est proposé de prolonger le contrat du Garde Nature contractuel, jusqu'à l'échéance de cette dernière, soit du 23 novembre 2019 au 15 mai 2020.

➤➤ Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de Garde-Nature contractuel pour une durée déterminée allant du 23 novembre 2019 au 15 mai 2020 sur la base de l'Indice Brut 348 et dans les conditions de l'article 3-1 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.022 Poste contractuel (CDD 1 an) « Garde-Nature Chaîne des Puys »

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de la Direction Patrimoine Mondial et de la mise en œuvre du plan de Gestion.

En 2020, les quatre postes de Garde-Nature à temps plein (3 permanents en CDI et un contractuel) demeurent financés par les différents signataires de la Convention d'Objectifs du plan de Gestion Chaîne des Puys/Faïlle de Limagne (Conseil Départemental du Puy de Dôme, Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, Clermont Auvergne Métropole). Les institutions concernées et le SM PNRVA souhaitent ainsi s'engager dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre du site inscrit au patrimoine Mondial et notamment en créant une équipe mutualisée de gestion.

Les missions du poste de Garde-Nature contractuel sur 1 an englobent l'ensemble des actions dédiées aux postes de « permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site, réalisation de certains travaux en interne ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information ;
- Suivi des manifestations sportives ;
- Suivi et inventaires d'îlot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys, suivis faune et flore.

➡➡ Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de Garde-Nature contractuel pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2020 sur la base de l'Indice Brut 363 et dans les conditions de l'article 3-3 1° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX
401 RESSOURCES HUMAINES
401.2019.023 Poste contractuel « Agent Technique »

RAPPORT

Lors du Bureau du 14 février 2019, vous aviez créé un poste d'agent technique saisonnier pour une durée de 6 mois pour faire suite au départ à la retraite d'un agent technique début avril. Ce contrat est arrivé à échéance le 22 octobre dernier.

Afin de pouvoir terminer d'ici la fin de l'année les travaux entrepris avec entre autre l'aménagement des locaux situés dans le château, il s'avère nécessaire de reconduire ce contrat jusqu'au 31 décembre 2019.

Ces travaux sont réalisés en régie, ce qui permet une économie sensible sur les coûts engendrés.

➤➤➤ Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste d'agent technique contractuel pour une durée déterminée du 8 novembre au 31 décembre 2019 sur la base de l'Indice Brut 348 et dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-401-2019-023-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504

VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN

504.2019.015 Mise en vente du magazine « Les volcans au sommet du monde »

RAPPORT

Suite à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de la Chaîne des puys-Faille de Limagne, la Montagne Centre France a sorti un numéro spécial intitulé « Les volcans au sommet du monde ».

Ce magazine de 98 pages, au tarif abordable de 4,90 €, présente de manière très complète le site inscrit Chaîne des Puys-Faille de Limagne.

Un encart est consacré au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en plus des nombreuses évocations tout au long du magazine. On retrouve également trois pages sur le troupeau mobile qui pâture sur les parcelles autour de Montlosier.

Il a été testé en consultation à la maison du Parc quelques semaines durant lesquelles il a été bien accueilli par les visiteurs qui auraient souhaité pouvoir l'acheter. Il semble donc avoir sa place parmi les références proposées à la boutique.

De plus, la Montagne Centre France nous propose un tarif revendeur intéressant de – 50 %.
Prix d'achat : 2,45 € TTC - Prix de vente : 4,95 € TTC

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente dans la boutique de la Maison du Parc le magazine « Les volcans au sommet du monde » dans les conditions précitées.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à mettre en vente dans la boutique de la Maison du Parc le magazine « Les volcans au sommet du monde » dans les conditions précitées.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191107-504-2019-015-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame VIGUES (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), et Messieurs BONNICHON (1 voix), FABRE (1 voix + 1 pouvoir PICARD), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir MANSANA-ROCHE).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

AVIS

A.2019.003 Avis du Syndicat mixte relatif au Plan Local d'Urbanisme de Besse-et-Saint-Anastaise

RAPPORT

La **commune de Besse** a arrêté son projet de **Plan Local d'Urbanisme** (PLU) le 19 avril 2019 par délibération du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne publique associée, **dispose de trois mois à compter de la réception du projet** de PLU, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de Plan Local d'Urbanisme le **20 juin 2019** et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier ministre. La nouvelle **Charte 2013>2025** est entrée en vigueur le **19 juin 2013** par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.

Par délibération, le Conseil municipal de la commune de Besse-et-Saint-Anastaise a approuvé la Charte 2013>2025 et adhéré au Syndicat mixte, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre du Parc.

Le projet de PLU de la commune de Besse-et-Saint-Anastaise repose sur trois orientations générales définies dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), à savoir :

> **Revitaliser le territoire**

Revitaliser le territoire pour l'habitat permanent, pour contrebalancer la déprise démographique

> **Mettre en valeur et enrichir les qualités du territoire**

Développer et valoriser les équipements, services et atouts naturels du territoire

> **Accompagner la dynamique agricole**

Maintenir la vocation agricole, développer les énergies renouvelables, etc.

Le potentiel d'urbanisation dégagé par le PLU est estimé à **15 hectares**, contre 53 hectares au précédent POS. Une grande majorité du territoire communal est classée en zone naturelle (N) et/ou agricole (A), permettant ainsi de préserver les espaces non bâtis et les paysages.

Afin de préserver la silhouette des bourgs et hameaux, et dans une logique de densification, le zonage constructible a été établi au plus près du tissu urbain existant. Les espaces de respirations et la limite d'urbanisation identifiés à Besse et Super-Besse (cf. Plan Parc) ont été préservés.

Le projet de PLU est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc sous réserve qu'une attention particulière puisse être portée aux éléments suivants :

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20191107-A-2019-003-DE Date de télétransmission : 27/11/2019 Date de réception préfecture : 27/11/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Rapport de présentation :

- Afin d'apprécier la qualité et les enjeux liés aux paysages, il convient de s'appuyer sur les éléments du **Regard du Parc** et d'intégrer une analyse des dynamiques paysagères du territoire communal : domaine de l'eau, du relief, site géographique de bourg, structures paysagères, etc.

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

- Intégrer dans le PADD des orientations en faveur de la préservation des paysages. Exemples : « Maintenir l'ouverture du paysage », « Préserver la silhouette du bourg », « Valoriser le patrimoine singulier de la commune », etc.

Règlement graphique :

Habitat et équipements :

- Reclasser les parcelles ci-dessous en zone naturelle « N » afin de « contenir l'extension du tissu urbain existant, préserver les espaces naturels et éviter une urbanisation linéaire » (cf. PADD) :

> **parcelles n°19 à 22** situées en zone urbaine « Uta » au nord de Super-Besse le long du chemin de l'Ecir.

- Reclasser la parcelle ci-dessous en zone agricole « A » :

> **parcelle n°87** située en zone « Aug » au sud-est du bourg.

- La zone « Ut3 » est destinée à recevoir des activités à caractère touristique, sportif ou de loisir. Nous notons que cette zone se trouve en discontinuité du bâti existant. Il est proposé à la commune, afin de limiter au maximum l'artificialisation des sols et pour favoriser la bonne intégration paysagère des aménagements, de reclasser une partie de la zone « Ut3 » en zone « N » (partie ouest) pour exclure de la zone Ut la partie non construite.

- La zone Nk est une zone destinée à recevoir des aménagements, des constructions et des équipements liés aux pratiques sportives, de loisirs, touristiques, notamment de plein air et liés à l'activité du site. Il importe de dimensionner la zone Nk en tenant compte du périmètre de la RNN de Chastreix-Sancy, l'aménagement d'infrastructures de loisirs n'étant pas compatible avec les objectifs de la RNN.

Patrimoine naturel et bâti :

- Les éléments issus de l'**inventaire du petit patrimoine bâti** réalisé par le Syndicat mixte du Parc (fours, fontaines, lavoirs, etc.) peuvent être cartographiés au plan de zonage et protégés à travers les articles L.151-23 et L.151-19 du Code de l'urbanisme.

- Classer en zone Agricole protégée « Ap » ou Naturelle protégée « Np » les espaces ouverts agricoles et boisés offrant une vue sur les massifs au regard de la qualité paysagère et environnementale du territoire (crêtes, sommets, estives, continuités écologiques, etc.).

- Identifier et cartographier les bosquets et les linéaires boisés, et les protéger par les articles L.151-23 et L.151-19 du Code de l'urbanisme afin de garantir une qualité paysagère à l'échelle du territoire (par exemple au niveau des hameaux de Fontaneix, et au nord de Monat, etc.).

Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :

- Définir des OAP pour les zones « Aut » de Besse et de Super-Besse et sur la zone « Uga » à Super-Besse, afin d'orienter de manière qualitative les futurs aménagements (préservation des continuités écologiques, implantation du bâti, mobilités, etc.).

- Définir une OAP sur la zone « Ue » (zone réservée aux équipements) située en cœur de bourg, afin d'orienter les futurs aménagements (préservation des continuités écologiques, implantation du bâti, densité, mobilités, etc.).

➤➤ Il vous est proposé de rendre un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Besse-et-Saint-Anastaise.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 07 novembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le